

COMMISSION DE DISCIPLINE

Séance du 03/04/2019 PV N° 024

Etaient Présents MM :

MESSAOUDI Med – HALIMI Ahmed

ORDRE DU JOUR :

- Etude du Courrier.
- Traitement / Affaires

TRAITEMENT AFFAIRES DIVISION HONNEUR SENIORS

AFFAIRE N° 189 / Match : EST TOUGGOURT / OSB SIDI BELKHIR (SEN) DU 30/03/2019.

Joueurs Avertis :

-RAHIM Abdelatif	Lic n°1810383	EST	Jeu Dangereux
-MESROUK M/H/Belkhir	Lic n°1840363	OSB	Jeu Dangereux
-KADRI Med Hamlaoui	Lic n°1810711	OSB	Jeu Dangereux

Joueurs Exclus :

-HALASSA Oualid	Lic n°1810400	EST	0 Matches Fermes pour Comportement Anti sportif Envers Officiel + 5.000 DA d'Amende
-----------------	---------------	-----	---

AFFAIRE N° 190 / Match : IRBH EL HADJIRA / NRAN AMAL NAIL (SEN) DU 30/03/2019.

Joueurs Avertis :

-CHEBOUB Abdelmoutaleb	Lic n°1810806	IRBH	Anti Jeu
-MECHERI Marwane	Lic n°1840142	IRBH	Jeu Dangereux

Note Aux Associations

Rappel de l'Article 133 : Amendes

- Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un **délai de trente (30) jours** à compter de la date de notification.
- **Passé le délai de trente (30) jours** et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue **défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.**
- Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes envers la ou les ligues concernées.

Le Secrétaire de la Commission

Le Président de la Commission

A-HALIMI

M.MESSAOUDI